

## Le BAFA a 50 ans : à quand un véritable statut du volontariat de l'éducation ?

Alors qu'en 2022, le BAFA soufflera ses 50 bougies, le secteur de l'animation est toujours dans l'attente d'un véritable statut pour un « volontariat éducatif » : une fonction sociale et citoyenne qui a pourtant fait ses preuves.

En 1972, était créée la formation aux fonctions d'animation et de direction, qui allait conduire à la création du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs et d'animatrices (BAFA) en février 1973. Dès 1937, les Ceméa<sup>1</sup> avait initié ce besoin de formation des moniteurs et monitrices de colonies de vacances en organisant le premier stage spécifique à Beaurecueil dans le Vaucluse.

Depuis 50 ans, ce sont plus de 50 000 jeunes adultes qui, chaque année, se sont engagé·es dans une formation à l'animation que certains n'hésitent pas à qualifier de « *rite initiatique de passage à l'âge adulte*<sup>2</sup> », mais qui est, en réalité, bien plus que cela : une inscription dans un processus de transmission intergénérationnel, une découverte des fondamentaux de l'éducation active et une prise de responsabilité sociétale.

En s'inscrivant à un stage de formation puis en participant à l'encadrement d'enfants sur leur temps de vacances, ces jeunes réalisent une première expérience de la vie collective en dehors de l'école. Le stage BAFA constitue bien souvent un premier départ en dehors de la famille et des amis proches, offrant une première expérience de mixité sociale, une première aventure de confrontation au monde, aux autres, à l'altérité.

Depuis 50 ans, le champ professionnel de l'animation s'est considérablement élargi. Les associations d'éducation populaire et les mouvements d'éducation nouvelle ont joué un rôle important dans la professionnalisation des acteurs éducatifs. Mais, paradoxalement, le combat pour une reconnaissance d'un statut du volontariat éducatif n'est toujours pas gagné. A l'image de l'engagement volontaire chez les pompiers, le volontaire éducatif dans les accueils collectifs de mineurs, que ce soit en « colo » ou en « centre aéré », garde pourtant une importance décisive dans une société toujours en recherche d'engagement citoyen. Ainsi, selon une étude menée par la CNAF en 2017, « 75% des jeunes qui ont passé le BAFA considèrent que cela leur a permis de développer le sens des responsabilités et 63% qu'ils ont appris à mieux fonctionner en groupe<sup>3</sup> ».

Aussi au moment où la secrétaire d'État à la Jeunesse va clore, le 22 février prochain, les Assises de l'animation et que le BAFA fête ses 50 ans, il s'agit toujours d'obtenir une voie reconnue et pleinement légitime entre salariat et bénévolat : la voie du volontariat, particulièrement pertinente pour l'animation. L'aide exceptionnelle de 200 € pour les BAFA 3 est un premier signe positif, mais elle ne saurait suffire. Les Ceméa réclament une véritable loi du volontariat. Les jeunes qui s'engagent dans l'animation n'ont que trop attendu.

Paris, le 18 février 2022

Contact presse :

Laurent Bernardi, directeur national  
24 rue Marc Seguin 75018 Paris  
[laurent.bernardi@cemea.asso.fr](mailto:laurent.bernardi@cemea.asso.fr) / 06 75 19 05 18

<sup>1</sup> Les Ceméa (centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) sont un mouvement d'éducation nouvelle reconnues d'utilité publique en 1966.

<sup>2</sup> *Le BAFA, une entrée ritualisée dans le monde des adultes*. Douard Olivier. In: Agora débats/jeunesses, 28, 2002. Rites et seuils, passages et continuités. pp. 58-71;

<sup>3</sup> In « *Les vacances et les loisirs des enfants et des jeunes, 20 ans d'observation* », publié par l'OVLEJ en 2019.